

Réunion du mardi 5 septembre 2017 (Stade Philippe Marcombes)

Présent(e)s (18) : BERNARD Eric, BERRIER Michel, BIDON Denis, BLANCHARD Jean, BURNICHON Jean-Benoit, COUSTES Louis, DUFOUR Roland, DULAC-ROUGERIE Christine, LAHANQUE Maurice, LAIR Yves, LAURENT Annie, MALEO Michel, MAS Eric, RILLAULT Christophe, ROGUE-SALLARD Dominique, SAUTEREAU Catherine, VERLAGUET Nicole, VIMONT Guillaume.

Participant (3) : BOUCHE Fabrice, BOYER Pierre, NIVELON Gérald

Excusé(e)s (10) : AMBRE Bernard, BERTUCAT Christophe, BRUNEL Joëlle, DONDAINAS Michel, HAGER Jean-Claude, LANCE Yann, MATHIEU Robert, NIORT Marie-France, NOUHEN Françoise, PAGLIANO Walter.

Absent(e)s (4) : BROUARD-SECHAUD Evelyse, EGAL Jean, NARANJO Florent, POURRET Simon

La séance est ouverte à 19 h 00

La Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité Directeur pour cette première réunion suite à notre Assemblée Générale du 27 juin dernier qui a vu un renouvellement partiel des membres du Comité Directeur. Un tour de table est fait pour que les membres fassent connaissance. La Présidente remercie une nouvelle fois les membres de la confiance qu'ils lui ont témoignée lors de son élection et souhaite que le travail en équipe soit fructueux et enrichi grâce au débat.

La Présidente conclut cette ouverture en souhaitant que l'état de santé Jean-Claude HAGER lui permette de nous rejoindre prochainement et l'ensemble des présents lui souhaitent un prompt rétablissement.

1. Ouverture / Informations Générales

Nicole VERLAGUET

a) Composition du Bureau Directeur

La Présidente propose aux membres du Comité Directeur la composition du Bureau Directeur.

Proposition :	Présidente :	VERLAGUET Nicole
	1 ^{er} Vice-Président :	LAHANQUE Maurice chargé de la gestion du personnel
	Vice-Président(s) :	BLANCHARD Jean HAGER Jean-Claude
	Secrétaire Général :	BERNARD Eric
	Trésorière Général :	LAURENT Annie

Membres (6) : BERTUCAT Christophe
BIDON Denis
BURNICHON Jean-Benoit
DULAC-ROUGERIE Christine
LAIR Yves
ROGUE-SALLARD Dominique

Elle propose de procéder à un vote pour l'ensemble de la composition par vote à main lever.

Accord unanime du Comité Directeur

Elle propose ensuite d'adopter la proposition formulée

Accord unanime du Comité Directeur

b) Mise en place des Commissions / Actions transversales

La Présidente propose de réduire le nombre de Commission au sein de l'OMS en ne renouvelant que les Commissions qui se sont effectivement réunies au cours des 2 précédentes années.

Commissions : Statuts, Conventions et Protocoles : BLANCHARD Jean
Communication : HAGER Jean-Claude
Nouvelles Technologies : NIORT Marie-France et MAS Eric
Sport et Santé : LAHANQUE Maurice

Concernant les autres thématiques portées par l'OMS, elles feront l'objet d'actions transversales ne nécessitant pas la création de commission ; elles seront pilotées par le Bureau Directeur :

Formation et accompagnement des associations, Manifestations sportives, Développement Durable.

Ces thèmes feront si nécessaire l'objet de réunions dédiées.

Accord unanime du Comité Directeur

c) Délégations postales et financières

Délégations postales :

La Présidente propose :

- d'accorder la délégation postale à VERLAGUET Nicole, Présidente, BERNARD Eric Secrétaire Général,
- de la maintenir à LAHANQUE Maurice, LAURENT Annie, NIVELON Gérald
- de retirer le cas échéant toute autre personne répertoriée par LA POSTE ayant la délégation postale.

Accord unanime du Comité Directeur

Délégations financières :

Suite à la modification du Bureau Directeur, la Présidente propose que conformément aux statuts, que Nicole VERLAGUET, Présidente et Annie LAURENT, Trésorière Générale ont tous pouvoirs pour, au nom de l'association :

- faire ouvrir tous comptes au CREDIT MUTUEL (Caisse Locale des 9 soleils – 2 Boulevard Louis LOUCHEUR à Clermont-Ferrand) ;
- faire fonctionner les dits comptes et ceux existants au nom de l'association ;
- verser au crédit de ces comptes, retirer toutes sommes portées à ce crédit partiellement ou en totalité, soit par retrait effectif, soit par virement à tout autre compte de l'association ou d'un tiers, se faire remettre des carnets de chèques, émettre, signer ou endosser tous chèques, ,signer tous mandants, reçus, acquis et émargements.
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, titres, registres et pièces ; élire domicile.
- éventuellement, substituer une ou plusieurs personnes dans tout ou en partie des présents pouvoir, révoquer tous mandats et substitutions).
- clore et arrêter tous comptes avec les banques ; en fixer les reliquats actifs et passifs, et généralement faire tout ce qui sera utile ou nécessaire.

Conformément à la décision du Comité Directeur du 6 mai 2010, Gerald NIVELON, Assistant de Gestion, a tous pouvoirs pour, au nom de l'association :

- faire fonctionner les dits comptes et ceux existants au nom de l'association ;
- verser au crédit de ces comptes, retirer toutes sommes portées à ce crédit partiellement ou en totalité, soit par retrait effectif, soit par virement à tout autre compte de l'association ou d'un tiers, se faire remettre des carnets de chèques, émettre, signer ou endosser tous chèques, signer tous mandants, reçus, acquis et émargements.

Par ailleurs, il est rappelé que le contrôle et la gestion des comptes ne pourra être effectués par Gérald NIVELON de sa propre initiative, ce dernier n'étant pas habilité ni par les Statuts, ni par le Comité Directeur à ordonner des dépenses.

Intitulé des comptes : Office Municipal du Sport

Compte courant	n° 15589 63610 05 52 26 292 41 85
Livret Bleu	n° 15589 63610 05 52 26 292 60 28

Intitulé des comptes : OMS Centre Médico-Sportif

Compte courant	n° 15589 63610 05 34 44 486 40 11
Livret Bleu	n° 15589 63610 05 34 44 486 60 48

Enfin, tout autre précédent mandataire sur les comptes sont retirés de la liste des personnes disposant d'une délégation financière.

Accord unanime du Comité Directeur

d) Restructuration du Stade Philippe MARCOMBES

La Présidente propose de reconduire les personnes précédemment mandatées :

- Comité Technique : Informations et Délégation
Renouvellement : LAHANQUE Maurice - Prochaine réunion le mardi 12 septembre
- Comité de Pilotage : Informations et Délégation
Renouvellement : LAURENT Annie - Prochaine réunion le jeudi 14 septembre

Accord unanime du Comité Directeur

Christine DULAC-ROUGERIE revient en quelques mots sur la restructuration du Stade Philippe MARCOMBES qui va entraîner la fermeture complète du site pendant 2 ans et qui va provoquer des conséquences lourdes sur plusieurs équipements afin que chacun retrouve une place pour poursuivre son activité pendant cette période transitoire.

Après que Guillaume VIMONT se soit étonné de la fermeture totale du site contrairement à ce qui avait été initialement envisagé, l'adjointe aux Sports confirme qu'effectivement les travaux avaient été imaginés sur une période de 3 ans avec un découpage en phase. Il s'avère que la fermeture totale du site sur une période de 2 ans permet une diminution très sensible du coût de ce projet. Christine ROUGERIE précise que durant cette période de 2 ans, la pratique du Tennis et plus particulièrement l'organisation de l'ITF du Stade Clermontois Tennis seront protégées. Elle conclut en informant les présents des grandes lignes de ses échanges avec le Président de la Fédération Française de Tennis.

2. Trésorerie

Annie LAURENT

La Trésorière rappelle aux membres que cette année 2017 est une année de budget serré et qu'à ce jour les budgets de chaque action sont tenus. Elle remercie l'ensemble des personnes concernées des efforts fait au quotidien. Du côté de l'OMS, la tendance est plutôt positive et nous devrions tenir nos comptes et terminer l'année civile dans de meilleures conditions que l'année dernière.

Du côté du Centre Médico Sportif, l'avenir est beaucoup moins clair puisque nous sommes sans aucune nouvelle du CNDS et de l'ARS par rapport aux demandes de subventions formulées.

3. Commission Statuts, Protocoles, Conventions

Jean BLANCHARD

a) Courrier de Jean BLANCHARD concernant la situation du Tennis de Table

Après une diffusion en séance du courrier rédigé par Jean BLANCHARD (voir annexe) dont les membres présents prennent connaissance, Jean BLANCHARD complète son courrier en précisant :

- qu'il n'exerce aucune fonction officielle dans le tennis de table et de ce fait il est possible que certaines informations soient un peu approximatives
- que le site de l'ARTENIUM à Ceyrat n'est pas desservi par les lignes de bus du SMTC / T2C.

Après que les membres aient pris connaissance du courrier et ces précisions ayant été apportées par Jean BLANCHARD, Christine DULAC-ROUGERIE indique que les équipements sportifs évoqués (Gymnase Louis THEVENET en particulier) appartiennent à la Ville de Clermont-Ferrand et que la gestion des plannings d'utilisation des équipements fait l'objet de réunions de concertations avec les associations sportives chaque année. Elle se satisfait par ailleurs que Clermont Auvergne Métropole, également propriétaire d'équipements sportifs et la Ville de Clermont-Ferrand travaillent régulièrement ensemble pour optimiser l'utilisation du patrimoine et donc de l'argent public.

L'adjointe aux Sports poursuit en rappelant que la politique sportive municipale met en perspectives toutes les associations et toutes les disciplines sportives. Cette politique sportive porte un œil plus attentif pour les activités apportant un lien social supplémentaire. L'émergence de nouvelles associations dans le quartier Saint-Jacques représente à ce titre une plus-value pour le quartier et donc la Ville a porté une attention particulière aux demandes de l'association concernée pour l'utilisation du Gymnase THEVENET.

Elle poursuit en soulignant que ce n'est pas la 1^{ère} fois que la Ville de Clermont-Ferrand est amenée à déplacer une association d'un équipement vers un autre, et que cela se fait en concertation et sur la base d'éléments statistiques. Elle convient du fait que le déplacement de la 2^{ème} salle de tennis de table du Gymnase Louis THEVENET vers le site de l'Arténium, équipement spécialisé en partie pour le Tennis de table va changer les habitudes et nécessités des arrangements sur place. Elle précise également que des rencontres ont été organisées avec l'ASPTT CLERMONT, le Stade Clermontois et l'ATSCAF pour trouver ensemble des solutions et que les décisions prises par la Ville de Clermont-Ferrand ne l'ont pas été de manière unilatérale.

Pour la Ville de Clermont-Ferrand, il était important de répondre favorable à la demande de l'association PHENIX CAMP pour trouver une salle plus grande afin de poursuivre les efforts en faveur de la mixité des populations en plus de la parité des genres. Concernant le Tennis de Table il paraissait normal d'installer des associations pratiquant ce sport dans un équipement spécialisé pour ce sport qui est actuellement sous-utilisé. Ce transfert permettra aux sportifs d'être dans de meilleures conditions de pratique.

L'adjointe aux Sports conclut son propos en indiquant qu'aujourd'hui il n'était pas question d'Office Métropolitain du Sport comme suggère dans le courrier de Jean BLANCHARD.

Louis COUSTES confirme le manque d'accessibilité de l'Arténium en transport en commun, mais souligne la qualité de l'équipement qui est sous-utilisé alors que les conditions de pratique sont idéales.

Jean-Benoit BURNICHON revient en chiffre sur l'utilisation de l'équipement concerné et rappelle qu'un travail de réévaluation a été fait. Il rappelle à son tour les réunions participatives mises en place par la Ville et souligne que le questionnaire sur la réutilisation du Gymnase Louis THEVENET a été fait avec le Président de la section Tennis de Table (30 sportifs environ), de la section Tennis de Table du Stade Clermontois (100 sportifs environ) et de l'ATSCAF (30 sportifs environ). Le travail pour ventiler les associations a été concerté et des aménagements sont également en cours pour faciliter l'installation dans les nouveaux locaux.

Jean BLANCHARD prend note des explications de l'adjointe, regrette les choix de la Ville et craint une baisse sensible des effectifs dans les clubs concernés

4. Manifestations sportives

Nicole VERLAGUET

a) Forum Sport à Clermont – Samedi 9 septembre 2017

74 associations participantes au Forum, ce qui est le plus grand nombre recensé sur la place de Jaude. Le planning des démonstrations est complet.

Nous sommes en train de voir avec la Ville de Clermont-Ferrand pour anticiper une éventuelle mauvaise météo. Nous nous orientons vers l'installation d'une tente centrale de 10 m x 10 m au centre du Forum représentant une aide municipale supplémentaire d'environ 1 200.

L'espace dédié aux animations sportives permanentes sera implanté au pied de VERCINGETORIX plutôt qu'à l'arrière de la Statue de DESAIX.

Le rendez-vous vendredi après-midi est fixé à 15 h 30 Place de Jaude : VERLAGUET Nicole, LAIR Yves, PICARD Edmond, BERNARD Eric, DUFOUR Roland.

Le rendez-vous samedi matin est fixé à 7 h 30 Place de Jaude : VERLAGUET Nicole, LAIR Yves, NIORT Marie-France, PICARD Edmond, BERNARD Eric, MAS Eric, DUFOUR Roland, BLANCHARD Jean.

Louis COUSTES tient à souligner l'importance du choix fait par la Ville de Clermont-Ferrand et l'OMS d'installer désormais le Forum Place de Jaude ce qui accorde une vraie visibilité aux associations sportives.

b) Courir à Clermont : Dimanche 1^{er} octobre 2017

Les inscriptions débutent tranquillement et vont monter en rythme progressivement. Nous avons eu une réunion encore cet après-midi pour avancer sur l'organisation. Comme habituellement nous sommes à la recherche de bénévoles pour organiser cette manifestation notamment pour assurer les missions de bénévoles. Nous avons un besoin de 80 personnes et nous sommes à 15 personnes recensées.

La Présidente remercie la section Athlétisme de l'AS MONTFERRANDAISE et plus particulièrement son Président Guy BOUSQUET de son implication à nos côtés. Un appel aux associations membres de l'OMS sera fait puisque si chaque association membre proposait 1 bénévole nous serions 2 fois plus que besoin !

5. Questions diverses

a) Challenge Seniors CROMS Auvergne-Rhône-Alpes

Suite à une réunion de travail cet après-midi, il a été précisé que la manifestation est bien organisée sous la responsabilité du CROMS Auvergne-Rhône-Alpes, même si nous avons fait la demande de mise à disposition du Stade Philippe MARCOMBES.

Nous allons sollicités l'aide logistique de la Ville de Clermont-Ferrand pour la mise à disposition de matériel (tables, chaises, tapis). Par ailleurs, Sandrine FORGEAT, notre Secrétaire médicale participera au déroulement de cette journée prévue le jeudi 12 octobre prochain.

b) Parc de la Fraternité

Pierre BOYER revient sur les récents aménagements du Parc de la Fraternité et demande s'il serait possible de retrouver un parcours de santé sur ce grand parc public, site important dans la vie du quartier, comme c'était le cas auparavant.

Il souhaite une attention particulière sur l'entretien du terrain de pétanque que le comité de quartier de Croix-Neyrat avait dû mettre en état pour l'utiliser et la réponse de Jean-Benoit BURNICHON sur la mise à disposition aux associations utilisatrices de matériels (qui sera à organiser avec le gardien du site pour l'avenir).

Christine DULAC-ROUGERIE indique qu'elle ne voit pas d'opposition à étudier cette piste avec les services concernés tout en indiquant que le modèle ancien du « parcours de santé » est certainement désuet et qu'il conviendrait certainement de réfléchir plutôt à un site de « Street Work Out » comme c'est le cas aux Cézeaux par exemple.

Jean-Benoit BURNICHON prend note de cette remarque et en profite pour préciser qu'actuellement la Direction des Sports travaille sur le dossier de l'entretien des 30ha de terrain de pétanque que compte la Ville de Clermont-Ferrand

c) Centre Départemental Multisports Handisport

Michel BERRIER informe les membres du Comité Directeur de l'ouverture pour la 1^{ère} fois en France d'un Centre Départemental Multisports Handisport à Pont-Du-Château. Ce centre permettra un travail de qualité pour favoriser l'inclusion des enfants dans les établissements et associations sportives.

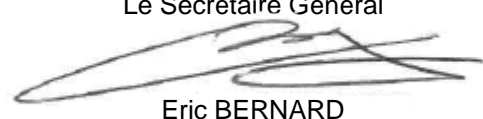
La séance est close à 21 h 15

La Présidente



Nicole VERLAGUET

Le Secrétaire Général



Eric BERNARD

ANNEXE AU COMPTE RENDU

A Clermont-Ferrand, le 3 aout 2017

STATUTS, REGLEMENTS et PROTOCOLES

(Sous-entendu – Raison et Ethique Sportive)

8

Les faits

Au mois de Juin, le monde du tennis de table clermontois a été sérieusement ébranlé à la suite d'une décision du service des sports municipal.

Le gymnase Louis-THEVENET possède 2 salles (4 + 4) spécifiques de tennis de table jusqu'alors à l'usage du Stade Clermontois, de l'ATSCAF et de l'ASPTT (et d'autres associations par le passé). Ces clubs se sont vu retirer l'utilisation de ces 2 salles, mise au service d'une association récemment créée et qui pratique la musculation, le pancrace et ... Cette association est le résultat de la fusion de 2 clubs dont l'un était en sérieuse difficulté.

En compensation, la municipalité a proposé l'utilisation de la salle spécifique de CEYRAT (Salle Jean-BLANCHARD) pour les entrainements, comme pour les rencontres aux 3 clubs concernés.

Ceci laissant sous-entendre un accord entre la Mairie de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole, gestionnaires de l'une et l'autre salle.

Et ce d'autant plus que le club de CEYRAT est logé à la même enseigne, sa municipalité lui retire l'usage de sa salle spécifique et le renvoie sur l'Arténium. Ceci est certes moins grave, puisque se passant sur CEYRAT même. Néanmoins, CEYRAT est le club phare de la Ligue et pratique en Nationale 2.

Cet état de chose met en péril le fonctionnement des clubs clermontois. Quand on s'inscrit dans un club clermontois, ce n'est pas pour pratiquer à CEYRAT. D'où perte certaine de licenciés, notamment avec la mise en question du transport des jeunes, mais aussi du manque de placards à l'usage des clubs (à CEYRAT) pour leurs équipements légers et du tarif supérieur de location de Clermont Auvergne Métropole en cas de dépassement d'horaire lors des matches.

Ces tracasseries, et l'augmentation du coût, font qu'à l'heure actuelle l'ASPTT n'est pas du tout sûr de poursuivre son activité. C'est le club le plus ancien de l'ancienne Ligue d'Auvergne, affilié en 1948. 30 licenciés et accueil des étudiants des clubs extérieurs.

Le Stade Clermontois lui-même s'est interrogé pour savoir si une certaine perte d'effectif (jeunes et loisirs) allait lui permettre de continuer à rémunérer son entraîneur.

Chronologie :

- Avril 2017 :
Réunion de répartition des salles. Il n'est question de rien
- Mai 2017 :
Affiliation à l'OMS et demande de subvention de la part de PHOENIX() bénéficiaire du transfert d'utilisation de salle.*
- Juin 2017 :
Information aux clubs. La décision « parait » non négociable et doit être effective au 1^{er} septembre.

Questionnement ?

- *Au nom de quelle politique a été prise cette décision (il a été question de restructuration ?) ?*
- *Dénaturer une salle spécifique me semble grave sans motif impérieux.*
- *Il semble qu'il y ait un accord entre les 2 entités gestionnaires.*
- *Pourquoi l'OMS n'a pas été informé de la chose ?*
- *A terme se dirige-t-on vers un Office Métropolitain du Sport ?*
- *Pourquoi le Comité Départemental de Tennis de Table, partie prenante dans l'utilisation de l'Arténium n'a pas d'avantage été informé.*

Ceci pour information, chers amis, et pour instruction chère Présidente

Jean BLANCHARD

PS : Je n'exerce aucune fonction officielle dans le tennis de table. Il est donc possible que certaines infos soient un peu approximatives. Veuillez en tenir compte.

(*) Commentaires par Gérald NIVELON : PHOENIX a renouvelé son adhésion en Mai 2017. Association adhérente sous le nom de CLERMONT SAINT JACQUES MUSCLE adhérente depuis 2013